

60 ans
ensemble



MUTAME SANTÉ ORGANISME DE TOURISME

UN CONTRAT ADAPTÉ À VOS OBLIGATIONS



**RESPONSABLE
SOLIDAIRE
100 % SANTÉ
ASSISTANCE**



PROTÉGER VOS SALARIÉS EN TOUTE SÉRÉNITÉ

Le contrat Mutame & Plus c'est :

- + Un contrat collectif **solidaire, responsable** et **100 % Santé**
- + **3 niveaux** de garanties aux choix : vous choisissez une **garantie de base** et éventuellement une garantie **surcomplémentaire** pour vos salariés
- + Des **garanties réglementaires** selon la convention collective IDCC 1909 et respectant l'accord du 15 septembre 2015 modifié par avenant du 2 novembre 2021.
- + Une **option unique** pour toute la famille
- + Une **extension facultative** des garanties aux **ayants droit**
- + Une **tarification simple** selon la moyenne d'âge et le nombre de salariés
- + **Participation employeur de 50 %** ou plus au choix de l'entreprise
- + Une **ouverture immédiate des droits** (pas de délai de carence)
- + **Sans questionnaire** médical
- + Des **remboursements sous 48h** à réception de la facture ou du flux de l'Assurance Maladie (tiers payant)

Une mutuelle de proximité à vos côtés

- + **4 agences locales** : Saint-Lô, Caen, Orléans et Belfort
- + Des **conseillers** à votre disposition
- + Un **accueil téléphonique** disponible
- + Un **espace employeur** et un **espace adhérent** simples d'utilisation
- + Des **réponses en 48h**
- + Des **remboursements en 48h** (hors tiers-payant)





Les + des garanties

selon le niveau choisi

+ Dépassements d'honoraires

médecins, chirurgiens et anesthésistes

+ Remboursement intégral des

médicaments

en complément de la Sécurité Sociale

+ Forfait annuel **Médecines Douces**

+ **Service social** à l'écoute des mutualiste

+ **Soutien financier** pour aider l'accès aux soins

+ **Accompagnement** spécifique en cas de maladies graves

+ **Aide à l'acquisition** d'équipements lourds

+ **Accompagnement** spécifique en cas de grave maladie

+ **Assistance** : aide à domicile, garde d'enfant en cas d'immobilisation ou à la sortie d'hospitalisation ou de maternité...

+ Accompagnement **obsèques** sur fonds d'action social

+ **Tiers-payant** : professionnel de santé directement remboursé par la mutuelle pour éviter l'avance de frais



UN CONTRAT COLLECTIF POUR TOUS

Les garanties de base obligatoires

Elles doivent être souscrites au moment de l'embauche par le salarié. Les prestations correspondent aux garanties prévues par la convention collective. La décision Unilatérale de l'Employeur prévoit de possibles dispenses à l'adhésion obligatoire du personnel.

L'employeur peut librement participer à la cotisation du conjoint et du/des enfant(s).

Les garanties facultatives

L'adhérent a la possibilité de souscrire individuellement à une surcomplémentaire. Il peut solliciter l'inscription du conjoint, du ou des enfants. Ces derniers bénéficient du même niveau de protection y compris les garanties prévues au contrat de base. Le tableau de garanties est annexé à la notice d'information.

Les cotisations pour les garanties de base obligatoires

L'employeur finance 50 % ou plus de la cotisation correspondant uniquement aux garanties de base obligatoire choisies pour le salarié. La cotisation de l'adhérent est prélevée directement sur le salaire.

L'employeur peut participer de manière facultative aux cotisations du conjoint et du/des enfant(s).

Les cotisations pour les garanties facultatives

L'adhérent s'acquitte par prélèvement bancaire des cotisations afférentes aux garanties facultatives souscrites pour lui-même et ses proches.



DEMANDEZ UN DEVIS



Rencontrez un de nos conseillers ou demander un devis en ligne

+ Pour rencontrer un de nos conseillers, prenez rendez-vous au 02 33 05 29 20.

ou sinon

+ Sur www.mutame-plus.fr, remplissez votre demande en ligne et vous recevrez notre proposition adaptée à vos besoins.

**Choisissez l'expertise d'une mutuelle engagée
depuis 60 ans auprès des communes, des
établissements publics et des petites et
moyennes entreprises.**

**Rejoignez Mutame & Plus pour le bien-être de
vos salariés !**